

**Discours d'accueil de M. Richard Ferrand,
Président de l'Assemblée nationale**

Cérémonie de remise des Prix de thèse Varenne

Hôtel de Lassay, lundi 2 décembre à 12 h 45

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le Président de la Fondation Varenne,

Monsieur le président de l'Institut francophone pour la justice et pour la
démocratie,

Mesdames et messieurs les directeurs de thèse et les membres des jurys,

Madame et messieurs les lauréats,

Mesdames, messieurs,

C'est un honneur mais aussi une grande fierté de vous accueillir ici, pour
la remise des prix de thèse Varenne.

C'est la première fois que cette cérémonie a lieu à l'Assemblée
nationale : on pourrait à bon droit s'en étonner, tant celui qui a donné son nom
à la fondation qui vous soutient, Alexandre Varenne, fut une grande figure
parlementaire.

Député du Puy-de-Dôme de 1906 à 1910, puis de 1914 à 1936, et encore
réélu de 1945 à sa mort, Alexandre Varenne totalisa près de trente années de
mandat dans cette maison.

Vice-président de la Chambre des députés en 1924, il présida même plusieurs séances, exercice toujours difficile dans lequel il excella grâce aux ressources conjuguées de son autorité, de son humour et de sa culture.

Car Alexandre Varenne, avant tout, était un homme de culture, un modeste enfant de Clermont-Ferrand qui avait su s'élever par la lecture et la fréquentation des grands esprits.

Élève de Bergson au lycée, il progressa en politique sous l'égide d'un autre normalien, le grand Jaurès, qui parlait ainsi à la tribune : « L'Université vous réclame la liberté entière, pour la liberté seule, et voilà tout ! »

Liberté d'expression, liberté de publication, liberté tout court : tels furent les grands combats de Jaurès et de son ami Alexandre Varenne. Ils avaient lu cet autre grand parlementaire, Victor Hugo, dont ils auraient pu reprendre mot pour mot cette démonstration, prononcée à la tribune de Assemblée nationale constituante, le 11 septembre 1848 :

« C'est que le principe de la liberté de la presse n'est pas moins essentiel, n'est pas moins sacré que le principe du suffrage universel. Ce sont les deux côtés du même fait. Ces deux principes s'appellent et se complètent réciproquement. La liberté de la presse à côté du suffrage universel, c'est la pensée de tous éclairant le gouvernement de tous. Attenter à l'une c'est attenter à l'autre. »

Défendre la liberté de penser comme celle d'imprimer, c'est tout le but de la Fondation Varenne, dont je salue les valeurs et l'engagement.

Ces valeurs et cet engagement ont trouvé un juste prolongement dans les prix de thèse en droit et en sciences sociales que l'Institut francophone pour la justice et la démocratie, présidé par M. le professeur Massias, permet de décerner chaque année.

Soutenir la recherche, encourager les travaux tournés vers les droits fondamentaux ou le droit comparé, aider à la diffusion et à la promotion des travaux de la jeune doctrine, faire en somme le pari de l'intelligence : telles sont les missions auxquelles vous contribuez chaque année.

Il était donc naturel que l'Assemblée nationale vous accueille, mais aussi vous encourage et vous félicite. Au nom de la représentation nationale et en mon nom personnel, mon discours se résumera donc en quatre mots : merci pour votre action !